

## Un questionnaire qui a de l'avenir!

**P**armi ses plans pour l'année 2008-2009, l'Ordre des ingénieurs du Québec entend faire une plus grande place à son nouveau *Questionnaire d'inspection professionnelle*, en augmentant le nombre d'envois et en poursuivant l'informatisation de son processus.

Du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 30 mars 2009, les inspecteurs du Service de l'inspection professionnelle prévoient rendre visite à environ 1 000 membres de l'Ordre, choisis au hasard, dans le cadre du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession. Si auparavant tous ces membres auraient dû, avant la visite d'inspection, remplir l'habituel Formulaire d'inspection professionnelle, cette année quelques centaines d'entre eux recevront plutôt le nouveau questionnaire.

Déjà l'an dernier, *PLAN* avait annoncé la mise à l'essai du questionnaire. Un projet pilote avait d'ailleurs permis de constater son efficacité et la grande majorité des ingénieurs qui l'avaient utilisé avaient dit apprécier la clarté de sa présentation de même que la pertinence et l'exhaustivité de ses questions.

Aujourd'hui, le Comité d'inspection professionnelle a de beaux projets d'avenir pour son dernier-né : en plus d'augmenter le nombre d'envois du questionnaire au cours des prochains mois, il prévoit terminer l'informatisation de son processus à temps pour l'année 2009-2010. Dès l'an prochain, les membres appelés à le remplir seront plus nombreux encore. Ils pourront donc le remplir en ligne et le retourner par voie électronique. De son côté, l'Ordre sera en mesure d'analyser informatiquement la majorité des réponses, ce qui lui fera économiser temps et ressources et lui permettra d'élargir davantage son utilisation.

### UN QUESTIONNAIRE PLUTÔT QU'UN FORMULAIRE

Depuis longtemps, les ingénieurs visés par une inspection reçoivent par la poste un *Avis de vérification* auquel est joint un formulaire à remplir avant la visite de l'inspecteur. Puis, au cours de l'inspection, le membre et l'inspecteur examinent ensemble les renseignements inscrits dans le formulaire, ce qui peut prendre du temps.

Comparativement à cette façon de faire, le *Questionnaire d'inspection professionnelle* facilite la vie des uns et des autres. Par exemple, en s'adressant uniquement aux ingénieurs en pratique générale – ce qui exclut les ingénieurs en pratique privée ou travaillant pour une grande entreprise – le questionnaire a pour principal objectif de mieux cibler les éventuelles visites d'inspection professionnelle. Comme le questionnaire doit être rempli et retourné avant la visite d'inspection, l'inspecteur a tout le loisir d'analyser les réponses et de mieux se préparer à la rencontre. La durée des visites en sera ainsi écourtée ; certaines visites pourraient même être non requises. Encore une fois, temps et argent sont économisés tant pour l'Ordre que pour les membres inspectés.

### TROIS SECTIONS DIFFÉRENTES ET COMPLÉMENTAIRES

Plus clair, plus exhaustif et plus précis que le formulaire, le *Questionnaire d'inspection professionnelle* est divisé en trois sections. Dans la première partie, le membre livre les grandes lignes de son cheminement professionnel : études et diplômes obtenus, expériences de travail passées, mandats, rôles et responsabilités actuels, etc. Dans la seconde, le membre est interrogé, entre autres, sur ses valeurs professionnelles, sa formation continue, son développement professionnel et certains autres aspects relatifs à son emploi. On lui demande également de faire le point sur l'utilisation de son sceau, la tenue de ses dossiers et le secret professionnel.

Enfin, la troisième partie permet au membre de vérifier sa connaissance des lois et règlements qui régissent la pratique du génie. Cette section constitue d'abord un outil de sensibili-

*En s'adressant uniquement aux ingénieurs en pratique générale, le questionnaire a pour principal objectif de mieux cibler les éventuelles visites d'inspection professionnelle.*

sation et de vérification des connaissances nécessaires à l'exercice de la profession. Pour y répondre, le membre peut consulter tous les textes pertinents, lesquels sont accessibles sans frais sur le site extranet de l'Ordre ([www.membres.qc.ca](http://www.membres.qc.ca)).

### UN OUTIL DE PRÉVENTION POUR L'ORDRE ET POUR L'INGÉNIEUR

Malgré son « jeune âge », le *Questionnaire d'inspection professionnelle* a de beaux lendemains devant lui, car il s'avère d'ores et déjà très utile dans l'accomplissement de la mission de l'Ordre. Rappelons que l'Ordre a notamment pour mandat de surveiller la pratique et le comportement professionnels de ses membres. À l'action coercitive, le Service de l'inspection professionnelle préfère nettement la prévention et c'est dans cette optique qu'il effectue les inspections professionnelles.

Quand il rencontre des membres de l'Ordre, l'inspecteur veut principalement vérifier leur compétence professionnelle et, au

besoin, les conseiller sur leur pratique. Pour cela, il se base notamment sur les normes d'excellence prônées par l'Ordre dans le *Guide de pratique professionnelle*, un ouvrage très bien conçu que tous peuvent se procurer sans frais sur le site web de l'Ordre. L'inspecteur sensibilise aussi les ingénieurs à l'importance du développement professionnel continu et aux exigences déontologiques de la profession.

Pour sa part, le membre peut profiter du questionnaire et de l'inspection pour réviser sa pratique et approfondir sa connaissance des lois et règlements relatifs au génie. Car c'est d'abord à l'ingénieur qu'il revient de faire le nécessaire pour maîtriser toutes les facettes de sa profession, incluant les aspects techniques et juridiques.

Pour conclure, soulignons que lorsque le Service de l'inspection professionnelle lui fait parvenir un *Questionnaire d'inspection professionnelle*, le membre est obligé de le remplir avec rigueur et de le retourner sans délai. Ce document fait désormais partie de la démarche de l'inspection professionnelle et la collaboration des ingénieurs à ce sujet doit être entière, comme le précisent les articles 109 et 114 du Code des professions du Québec.

---